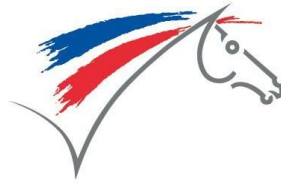


HAUTS-DE-FRANCE



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

**RÈGLEMENT DU
CHAMPIONNAT RÉGIONAL DES HAUTS DE FRANCE DE
VOLTIGE CLUB JEUDI 14 MAI ET VENDREDI 15 MAI 2026
AU TOUQUET - PARIS PLAGE**

**ATTENTION
REGLEMENT GENERAL OPEN 2026 :**

**UN EQUIDE A LE DROIT A MAXIMUM 2 PARTICIPATIONS PAR
JOUR (TOUTES DISCIPLINES CONFONDUES).**

**EXCEPTION : LES EQUIDES PARTICIPANTS AU RALLYE NE
POURRONT PAS CONCOURIR DANS UNE AUTRE DISCIPLINE LE
JEUDI ET VENDREDI.**

**En cas de non-respect de cette règle, pas de remboursement des
engagements ET disqualification systématique de l'équidé de
toutes épreuves courues**

DISPOSITIONS GÉNÉRALES Voltige

Définition d'un Championnat Régional :

**Le titre de Champion(ne) Régional(e) est délivré à l'issue des
deux demi-journées (imposés + libre).**

Le présent règlement concerne toutes les épreuve Clubs.

(Club 3 à Club Elite)

Engagements :

Les engagements terrain ne sont pas acceptés.

Engagements uniques à faire sur l'épreuve du jeudi.

Concours numéro : [2629678](#)

**L'ouverture des engagements et des réservations des boxes sont
fixés au 13/04/2026 à 12h30**

**La date limite d'annulation d'engagement est fixée au dimanche
26/04/2026 23h59.**

La clôture des engagements est fixée au lundi 27/04/2026

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Seuls les cavaliers titulaires d'une licence dans la région des Hauts-de-France sont autorisés à participer aux épreuves du Championnat de la région.

La domiciliation sportive du concurrent est déterminée en fonction de la localisation du Club auquel est rattachée sa licence à la date de clôture des engagements ou par l'adresse de son domicile personnel figurant sur sa licence.

(Par défaut, c'est la domiciliation du club d'appartenance de la licence du cavalier au jour de la clôture des engagements qui est prise en compte pour définir la domiciliation sportive du concurrent, sauf pour les cavaliers licenciés auprès d'une association de cavaliers indépendants (acf, unpcs...) pour lesquels c'est l'adresse de leur domicile qui est prise en compte).

Qualification voltigeur :

Pas de condition de qualification particulière, règlement FFE

Qualification équidé :

Pas de condition de qualification particulière, règlement FFE

Participations voltigeurs :

Chaque voltigeur peut effectuer 3 participations par concours, dans la limite de 2 participations en équipe et 2 participations en individuel.

Les participations "hors classement" ne sont pas acceptées

Participations poneys/chevaux :

6 participations au maximum :

- Une équipe vaut pour 4 participations

- **Un Pas de Deux vaut pour 2 participations**
- **Un individuel vaut pour 1 participation**
(Voir règlement FFE)

Se référer à la DUC au Bulletin Officiel pour le détail des épreuves

**Aucune réclamation ne pourra être acceptée pour le non-respect
du présent règlement**

**Les couples non-partants dans la 1ère manche (Imposés)
ne pourront pas participer à la 2ème manche (libre).**

Voltige

Pour toutes les épreuves du Championnat

Barème :

Toutes les épreuves se dérouleront sur 2 jours :

- **Jeudi 14/05/26 : Imposés**
- **Vendredi 15/05/26 : Libre**

Barème de notation FFE

Ordre de départ :

L'ordre de de passage est établie lors de la réunion des chefs d'équipes avant le début de la compétition, le premier jour.

Cas d'élimination ou abandon

Se référer aux règlements FFE.

Classement :

Le classement général est établi par cumul de points sur les 2 demi-journées.

Remises des Prix :

Les Remises des prix se feront à l'issue du Championnat avec les 3 premiers du classement de chaque épreuve.
Une seule remise des prix par Championnat.

Conformément au règlement général de la FFE les points du Championnat régional des Hauts de France ne comptent pas double pour le classement permanent.

(Championnat compte pour une seule épreuve)

A l'exception de si et seulement si les épreuves sont labélisées « Championnat départementale ». Alors dans ce cas le Championnat compte double.

